

Commune d'UFFHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM

DE LA SEANCE DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 17 septembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian MARTINEZ, Maire.

Présents : HAAS Bernard, WADEL Patrick, CHAFFARD Jacques, COLETTI Charlotte, FEYERTAG Alain, HERTER Georges, KOERPER Jean-Luc, LEIBY Thomas, RIBSTEIN André, ROOS Sabine.

A donné procuration : M. René ALMY à M. André RIBSTEIN
Mme Muriel MOSER à M. Patrick WADEL

Absent excusé et non représenté : ./.

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Participation de la Collectivité à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée par le Centre de Gestion

Point 4 / Projet de vidéo-protection

Point 5 / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017

Point 6 / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017

Point 7 / Droit de préemption urbain

Point 8 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 9 / Rapport des Adjoints & Commissions

Point 10 / Divers & Informations

Monsieur Christian MARTINEZ souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal et donne lecture de la procuration de Monsieur René ALMY donnant procuration à Monsieur André RIBSTEIN et de celle de Madame Muriel MOSER donnant procuration à Monsieur Patrick WADEL puis aborde les points à l'ordre du jour.

POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du lundi 11 juin 2018 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

POINT 2 / Affaires financières

2.1 Budget Communal – Décisions Modificatives

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget communal de l'exercice 2018 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE les décisions modificatives suivantes

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Articles</i>	<i>Montant</i>	<i>Articles</i>	<i>Montant</i>
202 (20) Frais liés doc. Urbanisme & numérique	+ 500 €		
2188 (21) Autres immobilisations corporelles	- 500 €		

2.2 Indemnité allouée au Comptable

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et établissements publics locaux et notamment l'article 3 alinéa 1 qui prévoit que cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de demander le concours de Monsieur le Trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;

DECIDE d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an et que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera allouée à Monsieur Luc ROUSSET, Receveur municipal, et pendant toute la durée de sa gestion ;

VOTE chaque année les crédits nécessaires au budget, chapitre 011 – article 6225.

2.3 Modification de la régie de recettes

Vu la délibération en date du 23 juillet 2001 instituant une régie de recettes ;

Vu la délibération en date du 13 octobre 2008 portant modification de la régie de recettes ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Trésorier de Saint-Louis en date du 18 juin 2018 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

MODIFIE la régie de recettes actuelle ;

FIXE les produits de la régie à l'encaissement comme suit

- des photocopies,
- de la location de la Maison des Associations,
- de la casse de la vaisselle de la Maison des Associations,
- de dons divers,
- de vente de divers ouvrages et livres appartenant à la Commune, etc...

selon les tarifs fixés lors du budget primitif ;

FIXE le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver à 1 220 € ;

FIXE que le régisseur est tenu de verser auprès du Trésorier de Saint-Louis le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à 1 220 €, et au minimum une fois par semestre ;

FIXE que le régisseur est tenu de verser auprès du Trésorier de Saint-Louis la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par semestre ;

FIXE que le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

FIXE que le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée selon la réglementation en vigueur.

2.4 Modification des valeurs inactives

Vu la délibération en date du 6 novembre 2006 autorisant l'acquisition de 75 CD de l'orgue Herbuté d'Uffheim en vue de les vendre ;

Vu que le stock actuel de CD s'élève à 16 et qu'il n'y a plus de mouvements ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE de ne plus proposer les CD à la vente et de les sortir des valeurs inactives de la Commune.

POINT 3 / Participation de la Collectivité à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée par le Centre de Gestion

Vu la délibération du 12 février 2018 décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;

FIXE le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 180 € par an et par agent ;

ADHERE à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n°2011-1474) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

POINT 4 / Projet de vidéo-protection

Suite à l'accroissement des actes d'incivilité commis à l'encontre du patrimoine mobilier et immobilier, la Commune d'Uffheim souhaite installer un dispositif de vidéo-protection pour réduire ces problèmes.

Il convient d'insister sur le rôle dissuasif d'un système de vidéo-protection en tant que moyen de prévention, et dans certains cas, d'identification des auteurs d'actes répréhensibles.

Des actes de malveillance sont commis à divers endroits du village et plus particulièrement aux endroits suivants : au niveau de la Place du Sabotier, des bennes à ordures placées sur le parking à l'arrière de la salle et du bâtiment de la Maison des Associations.

Un arrêté permettant d'installer et d'exploiter un système de vidéo-protection sur la voie publique du territoire va être sollicité auprès des services de l'Etat ;

Vu la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2211-1 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L. 223-1 à L. 223-9 et L. 251-1 à L. 255-1 ;

Considérant que l'article 10 de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 autorise la mise en œuvre d'une vidéo-protection sur la voie publique par une autorité publique.

Considérant que l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 précitée a créé le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) destiné à favoriser le développement des politiques locales de prévention de la délinquance ;

Au titre de ce FIDP, la Commune peut prétendre à un financement pour la mise en place d'un système de vidéo-protection. Le taux de subventions pour les projets de vidéo-protection se situe entre 20 % et 40 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'installation d'un système de vidéo-protection ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande d'installation auprès des instances concernées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'offre de prix de SAVICA SECURITE pour un montant de 3 616 € HT ;

DECIDE d'inscrire la dépense au budget de la Commune, section d'investissement ;

SOLLICITE les subventions les plus élevées possible au titre du fonds interministériel de la délinquance (FIPD) et de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention pour cette opération auprès des services de l'Etat.

POINT 5 / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Après présentation du rapport,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;

DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010 ;

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

POINT 6 / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Après présentation du rapport,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif ;

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;

DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010 ;

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

POINT 7 / Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris certaines décisions entrant dans le champ d'application de ses compétences des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 23 juin 2014, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été prononcées les renoncations au Droit de Préemption Urbain sur les immeubles suivants

- ♦ *Section 1 parcelles 514/182, 518/183, 519/183, 526/182, 529/182 et 531/183 – Rue du 20 Novembre – 1 226 m²*
- ♦ *Section 2 parcelle 372/132 – 9 rue Sébastien Gutzwiller – 589 m²*
- ♦ *Section 2 parcelle 577/135 – Lotissement Le Bifang – 601 m²*
- ♦ *Section 4 parcelle 297/80 – Rue du 20 Novembre – 1 295 m²*
- ♦ *Section 4 parcelle 297/80 – Rue du 20 Novembre – 155 m²*
- ♦ *Section 1 parcelles 540/86, 541/86, 542/87, 550/86, 590/87, 593/87 et les 2/8^{ème} indivis de 552/89, 553/88, 591/87 et 592/87 – Rue du Moulin – 2 585 m²*
- ♦ *Section 5 parcelle 453/78 – 2 rue d'Altkirch – 1 144 m²*

POINT 8 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

8.1 Saint-Louis Agglomération

- Formation tablette numérique du 31 juillet 2018

Monsieur le Maire a assisté à une formation aux nouvelles fonctionnalités disponibles depuis

les tablettes numériques distribuées aux conseillers communautaires pour leur participation aux conseils communautaires de Saint-Louis Agglomération.

- Conférence des Maires du 19 septembre 2018

Monsieur le Maire communique l'ordre du jour de la prochaine conférence des Maires : instauration de la taxe GEMAPI, programme d'agglomération de Bâle, modalités d'association des communes, adhésion de Saint-Louis Agglomération au Pôle Métropolitain d'Alsace et révision du SCoT, étude du PADD.

Prochain conseil communautaire le mercredi 26 septembre 2018.

POINT 9 / Rapport des Adjointes & Commissions
--

9.1 Bernard HAAS

Monsieur Bernard HAAS rend compte de la commission Social & Animations du 13 septembre 2018.

Repas de Noël des Aînés du 16 décembre 2018

Choix du traiteur, demandes à faire à

- René ALMY
- David WILHELM, Traiteur Fait Maison
- Traiteur KESSLER.

Prix du repas entre 23-26 €

- Potage
- Entrée
- Plat
- Dessert
- Pain

Choix du cadeau pour les personnes ne pouvant être présentes au repas.

Une demande a été lancée sur un site concernant la fourniture de paniers garnis.

Madame Brigitte MULLER prend contact avec l'une de ses connaissances.

Merci de rester attentif et de partager.

Animations

- Musique ou magicien ?

J'ai contacté un magicien sur Village-Neuf, Anthony, qui n'est pas disponible à la date voulue.

J'ai envoyé une demande à un homonyme que j'avais croisé cet été. A ce jour, j'attends son retour.

Prochaine réunion le mercredi 03/10 à 18h00.

Dates à retenir 2019

09/10 mars 2019 : Patchwork / Artistes locaux

Mi-juin 2019 : sortie des Aînés (suggestions souhaitées pour les membres de la commission)

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

9.2 Patrick WADEL

Monsieur Patrick WADEL informe que les bordures de la rue du 20 Novembre entre le 88 rue du 20 Novembre et la sortie du village vers Magstatt-le-Bas vont être refaites. Les travaux devraient commencer semaine 39 avant les travaux de reprise de l'enrobé effectués par le Département semaine 41.

Il rend compte de son rendez-vous avec Monsieur Jean-Jacques HAABY au sujet de la vitesse excessive des véhicules et du bruit occasionné dans la rue d'Altkirch.

Il rend également compte de son rendez-vous avec Monsieur François MAIRIE pour les mêmes raisons dans la rue d'Altkirch, sortie vers Waltenheim.

Ces problématiques seront soumises lors de la prochaine commission sécurité routière.

9.3 Jacques CHAFFARD

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mercredi 20 juin 2018.

Dossiers instruits

- ❶ Demande de Permis de Construire PC 068 341 18 F0008 de la Mairie d'Uffheim 23 rue du 20 Novembre 68510 UFFHEIM pour la construction d'un bâtiment modulaire de 220 m² (Périscolaire). Section 1 parcelles 90 et 238 d'une surface totale de 6033 m². Zone UB : Avis favorable.
- ❷ Demande de Permis de Construire PC 068 341 18 F0009 de M. Franck JAN et de Mme Isabelle ADAM domiciliés au 8 avenue de Bruxelles 68350 DIDENHEIM, pour la construction d'une maison individuelle d'habitation de 158,67 m² au lotissement « le Bifang » lot 26. Section 2 parcelle 565 d'une surface totale de 621 m². Zone Aua : Avis favorable.
- ❸ Déclaration Préalable DP 068 341 18 F0008 de M. Mathieu KOHLER domicilié au 27 Suttergasse 68510 UFFHEIM pour la construction d'une clôture sur murs en L d'une hauteur de 1 mètre. La clôture sera doublée d'une haie vive conformément au règlement du lotissement « le Bifang ». Section 2 lot 1 d'une surface totale de 607 m². Zone Aua : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mercredi 11 juillet 2018.

Dossiers instruits

- ❶ Demande de Certificat d'Urbanisme PC 068 341 18 F1006 de Maître Frédéric HASSLER, 14

rue du Parc – BP 36 - 68310 WITTELSHEIM pour la rue du 20 Novembre. Section 1 parcelles 514/182, 518/183, 519/183, 526/182, 529/182, 531/183 d'une surface totale de 1 226 m². Zone UB : Avis favorable.

❷ Déclaration Préalable DP 068 341 18 F0010 de Mme FRIESS Marine domiciliée au 11 rue Vieille 68440 ESCHENTZWILLER pour la construction d'une piscine de 28 m² au 18 rue Bifang. Section 2 parcelle 567 d'une surface totale de 597 m². Zone AUa : Avis favorable.

Remarque : sous réserve d'acceptation du service instructeur car il manque les côtes de la piscine et les distances des limites de parcelle

❸ Déclaration Préalable DP 068 341 18 F0009 du Carré de l'Habitat chez AGE Géomètres-Experts 35 rue Victor Schoelcher 68100 MULHOUSE pour une division en vue de construire dans la rue du 20 Novembre. Section 1 parcelles 85, 212, 72, 208 et 264 d'une surface totale de 13 368 m². Zone UA : Avis favorable.

❹ Demande de Permis de Construire PC 068 341 18 F0010 de M. Jean REITER domicilié au 17A rue de la Montagne 68100 MULHOUSE pour la construction d'une maison individuelle d'habitation de 132 m² au lotissement « le Bifang » lot 21. Section 2 parcelle 560 d'une surface totale de 601 m². Zone AUa : Avis favorable.

❺ Demande de modification d'un Permis d'Aménager délivré en cours de validité PA 068 341 15 D001 M03 de Foncière Hugues Aurèle 22 rue d'Issenheim 68190 RAEDERSHEIM pour l'augmentation du nombre de lots maximum du lotissement passant de 37 à 39 avec la suppression des espaces verts au droit des lots 16 et 29. Ils seront remplacés par 2 nouveaux lots. Lieu-dit Bifang d'une surface totale de 29 982 m². Zone AUa : Avis défavorable.

Remarque : demande de modification du Permis d'Aménager non conforme au projet initial.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mercredi 25 juillet 2018.

Dossiers instruits

❶ Demande de Certificat d'Urbanisme CU 068 341 18 F1007 de Maître Alexandre BIECHLIN 15 rue Poincaré – 68510 SIERENTZ pour les parcelles 297/80 et 211/80 section 4 d'une surface totale de 1 807 m², sises 102 rue du 20 Novembre, zone UB : Avis favorable.

❷ Demande de Permis de Construire PC 068 341 18 F0011 de M. Sébastien ACHARD et Mme Mélodie LIMARY domiciliés au 25 rue de la Hardt 68440 HABSHEIM pour la construction d'une maison individuelle d'habitation de 218,26 m² au lotissement « le Bifang », lot 29. Section 2 parcelle 577 d'une surface totale de 601 m², zone AUa : Avis favorable.

❸ Déclaration Préalable DP 068 341 18 F0011 de M. Rémy STARCK domicilié au 15 A rue de la Liberté – 68510 UFFHEIM pour la construction d'une pergola de 40 m². Section 1 parcelles 153-154, d'une surface totale de 1 100 m², zone UB : Avis favorable.

❹ Demande de Certificat d'Urbanisme CU 068 341 18 F1008 de Maître Christine KLEIN - 15 rue Poincaré – 68510 SIERENTZ pour la parcelle 372/152 section 2 d'une surface totale de 589 m², zone UB : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mercredi 8 août 2018.

Dossiers instruits

- ❶ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 18 F1012 de Maître Olivier FRITSCH - 11 rue du Rhône – 68100 MULHOUSE pour les parcelles 502/88 et 503/88 section 1 d'une surface totale de 57 m², sises rue du Moulin : Avis favorable.
- ❷ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 18 F1011 de Maître Olivier FRITSCH - 11 rue du Rhône – 68100 MULHOUSE pour la parcelle 14 section 5 d'une surface totale de 514 m², Lieu dit Werben : Avis favorable.
- ❸ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 18 F1010 de Maître Olivier FRITSCH - 11 rue du Rhône – 68100 MULHOUSE pour les parcelles 540/86 - 541/86 - 542/87 - 550/86 – 590/87 - 591/87 - 593/87 section 1 d'une surface totale de 2 179 m², rue du Moulin : Avis favorable.
- ❹ Demande de Certificat d'Urbanisme CUa 068 341 18 F1009 de Maître Olivier FRITSCH - 11 rue du Rhône – 68100 MULHOUSE pour la parcelle 453/78 section 5 d'une surface totale de 1 144 m² sise 2 rue d'Altkirch : Avis favorable.
- ❺ Déclaration Préalable DP 068 341 18 F0012 de ABSIS Géomètre - 53 rue Poincaré – 68701 CERNAY pour une division en vue de construire de la parcelle 482 section 5 de 962 m², sise rue du 20 Novembre : Avis favorable.
- ❻ Demande de Transfert PC 068 341 17 F0030-T02 délivré en cours de validité de Maison CRISALIS – 24 rue de la Savonnerie – 68460 LUTTERBACH pour le lotissement Bifang, lot 32 section 2 d'une surface totale de 630 m² : Avis favorable.
- ❼ Déclaration préalable DP 068 341 18 F0013 de Monsieur Roberto RUZZA domicilié 8 rue Bifang – 68510 UFFHEIM, section 2 parcelles 437 et 329 d'une surface totale de 636 m², pour la construction d'une clôture grillage métallique/PVC ou grillage métallique/Bois de 2 m de hauteur : Avis favorable.
- ❽ Déclaration préalable DP 068 341 18 F0014 de Monsieur Gaël SCHMITT domicilié 22 Suttergasse – 68510 UFFHEIM, section 2 parcelles 590 et 632 de 603 m², pour la construction d'une piscine enterrée de 3m x 6m profondeur 1.5m : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mercredi 22 août 2018.

Dossiers instruits

- ❶ Demande de Modification du Permis d'Aménager PA 068 341 15 D0001 – M04 de Foncière Hughes Aurèle pour l'augmentation du nombre de lots maximum du Lotissement : 37 passés à 39 et suppression des espaces verts au droit des lots 16 et 29.

Ils seront remplacés par 2 nouveaux lots.

Lieudit Bifang section 2 parcelles 136 à 143, 173, 174, 420, 440, 441 et une partie de 161 à 172, 175, 393, 448 et du chemin rural – surface totale de 28 982 m² : Avis favorable.

Remarque : Le service instructeur de Saint-Louis confirme la légalité de l'opération.

② Déclaration Préalable DP 068 341 18 F0015 de Monsieur François MAIRIE pour la création de murs séparatifs en béton préfabriqués en limite de propriété Nord Sud et Ouest de hauteur maximale de 1 m, section 5 parcelle 503 de 742 m² : Avis favorable.

③ Demande de Permis de Construire PC 068 341 18 F0012 de Carré Est de Lutterbach pour la réalisation de 28 logements d'habitation selon le concept Duplex Jardin du Carré de l'Habitat. Projet constitué de 7 villas regroupant chacune 4 logements. Surface totale de 2 585,85 m². Adresse du terrain 3, rue du 20 Novembre : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions

Monsieur Jacques CHAFFARD donne lecture du procès-verbal de la Commission Urbanisme du Mercredi 12 septembre 2018.

Dossiers instruits

① Demande de Permis de Construire PC 068 341 18 F0013 de Monsieur Rémy STARK pour la construction d'une pergola de 40 m². Adresse : 15 A rue de la Liberté. Section 1 parcelles 153 et 154 de 1 091 m² : Avis favorable.

② Déclaration Préalable DP 068 341 18 F0016 de Monsieur David BONATI, 10 rue Burggraben, pour l'isolation extérieure de la maison. Section 2 parcelle 347 de 619 m² : Avis favorable.

③ Déclaration Préalable DP 068 341 18 F0018 de Madame Magali BOBET, 34 Suttergasse, section 2 parcelle 554/135 de 606 m², pour la pose d'une clôture d'une hauteur de 103 cm en grillage : Avis favorable.

④ Déclaration Préalable DP 068 341 18 F0017 de Monsieur Tarkan DOGRU, 4 B allée des Pommiers, section 5 parcelle 469 de 715 m², pour l'installation de mur de soutènement en béton L en limite de terrain H 1,50 m : Avis favorable.

Le Conseil Municipal entérine les décisions.

POINT 10 / Divers & Informations

10.1 Agenda

<i>Date</i>	<i>Réunion - Manifestation</i>	<i>Heure & Lieu</i>
Jeudi 20 septembre	Nettoyage cuve gauche Réservoir	
Dimanche 30 septembre	Repas Choucroute	12 h 00 Maison des Associations
Samedi 13 octobre	Fête d'Automne – FCU	Maison des Associations

Dimanche 4 novembre	Carpes-Frites de la Musique	12 h 00 Maison des Associations
Samedi 10 novembre	Concert annuel de la Musique	Maison des Associations
Dimanche 18 novembre	Commémoration de l'Armistice	Parvis de l'Eglise
Dimanche 25 novembre	Marché aux Puces	Village
Samedi 1 ^{er} décembre	Marché de l'Avent	Parvis de l'Eglise
Dimanche 16 décembre	Fête de Noël des Aînés	Maison des Associations
Samedi 22 décembre	Loto du FCU	Maison des Associations

10.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 20 juin 2018
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 11 juillet 2018
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 25 juillet 2018
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 8 août 2018
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 22 août 2018
- Procès-verbal de la Commission Urbanisme du 12 septembre 2018
- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017
- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017

10.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe que lors des travaux d'arpentage de la parcelle de la future habitation de Monsieur et Madame HOLBEIN Yves, le géomètre s'est rendu compte que le mur construit lors de la création du carrefour giratoire ne se situe pas sur le domaine public communal mais sur le domaine privé des époux HOLBEIN.

Le géomètre propose donc à la Commune de régulariser la situation par la création d'une petite parcelle de 10 m² qui fera l'objet d'un déclassement dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire indique que le permis de construire du bâtiment modulaire du futur accueil périscolaire est en cours d'instruction au SDIS de Colmar. L'instruction devrait être bientôt terminée.

Monsieur le Maire fait un retour sur le séjour des Landais qui s'est très bien déroulé et a été fort apprécié par les Landais. Monsieur le Maire remercie tous ceux qui se sont investis pour cet évènement : les Elus, le secrétariat, le service technique, les hébergeants, les personnes qui ont œuvré à la préparation et à la décoration, celles qui ont aidé à la confection des cadeaux, le sculpteur Bubisutti, la Miellerie des Moulins, l'Association Métiers et savoir d'Antan, les traiteurs et le cariste.

Monsieur le Maire informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. La réunion de pré-rentrée avec les institutrices également et la traditionnelle distribution de petits pains aux élèves aura lieu le 20 septembre 2018.

Il informe de la visite du service juridique de l'urbanisme de Saint-Louis Agglomération pour visualiser le site du futur lotissement au lieudit « Niedermatten » en raison de la proximité du Sauruntz.

10.4 Tour de table

Monsieur Jean-Luc KOERPER fait part de son mécontentement au sujet des plateaux surélevés qu'il estime trop hauts et demande pourquoi le plateau surélevé au niveau de la rue de l'Etang a été repris.

Monsieur le Maire lui répond que jusqu'à présent le plateau n'était pas très marqué et qu'il fallait le reprendre en raison de nombreuses remarques au sujet de son inutilité.

Monsieur Bernard HAAS indique à Monsieur Jean-Luc KOERPER que le chemin rural qui mène à Bartenheim (au lieudit Calmen, jonction entre Bartenheim et Uffheim) doit être entretenu. Un courrier sera également envoyé à la mairie de Bartenheim qui s'était engagée à entretenir la partie du chemin situé sur son ban.

Il informe également que des travaux d'égagage seront entrepris au Werbenweg et dans la rue des Vignes.

Monsieur Alain FEYERTAG indique qu'il est du même avis que Monsieur Jean-Luc KOERPER au sujet des plateaux surélevés.

Monsieur André RIBSTEIN se joint à eux dans leurs remarques et indique également que le ruisseau qui passe sous la mairie est plein de boue et qu'il faudra le nettoyer prochainement.

Monsieur Georges HERTER informe que les riverains venant du lotissement Le Bifang vers la rue de la Liberté ont souvent une vitesse excessive. Il propose d'installer un « Stop » en haut de la rue de la Liberté au croisement avec la rue Sébastien Gutzwiller.

Monsieur Patrick WADEL prend note de cette proposition et en parlera lors de la prochaine commission sécurité routière.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 10.

**TABLEAU DES SIGNATURES
POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM
DE LA SEANCE DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018**

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Participation de la Collectivité à la protection sociale complémentaire prévoyance dans le cadre de la convention de participation mutualisée par le Centre de Gestion

Point 4 / Projet de vidéo-protection

Point 5 / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017

Point 6 / Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017

Point 7 / Droit de préemption urbain

Point 8 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 9 / Rapport des Adjointes & Commissions

Point 10 / Divers & Informations

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signatures</i>	<i>Procuration</i>
<i>MARTINEZ Christian</i>	<i>Maire</i>		---
<i>HAAS Bernard</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>		---
<i>WADEL Patrick</i>	<i>2^{ème} Adjoint</i>		---
<i>CHAFFARD Jacques</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		---
<i>ALMY René</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Procuration donnée à André RIBSTEIN</i>	
<i>COLETTI Charlotte</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>FEYERTAG Alain</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>HERTER Georges</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>KOERPER Jean-Luc</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>LEIBY Thomas</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>MOSER Muriel</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Procuration donnée à Patrick WADEL</i>	

<i>RISBTEIN André</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>ROOS Sabine</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---